



**ACTIVITES A REPENDRE SUIVANT  
L'ORDRE AU TITRE DE L'ARTICLE 51.1 DE LA  
LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**

Le 28/08/2014, l'inspecteur soussigné de l'Office national de l'énergie avise par les  
Date/heure

présentes [REDACTED], Enbridge Pipeline Inc. que la situation présentant des risques  
Nom du représentant et nom de la société

décrite dans l'ordre n° DWL-001-2014 a été corrigée à la satisfaction de l'inspecteur.

Par conséquent,  les activités suspendues peuvent reprendre, et/ou

les mesures précisées dans l'ordre ont été prises correctement.

Inspecteur	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Name / Nom	No. de l'inspecteur	Téléphone
	28/08/2014	Signature	
	Date		
Centre 10 – 517, Dixième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2R 0A8			